



Communiqué de presse

Paris, le 3 juin 2020

Décision du Conseil d'Administration relative au versement du dividende pour l'exercice 2019

A la suite des récents communiqués de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (*European Insurance and Occupational Pensions Authority - EIOPA*) et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), relatifs à l'adoption d'une approche prudente en matière de distribution de dividende pendant la pandémie du Covid-19, le Conseil d'Administration d'AXA, lors de sa réunion du 2 juin, a décidé de **réduire la proposition de distribution de dividende de 1,43 euro par action à 0,73 euro par action**. Cette proposition sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale d'AXA le 30 juin 2020. Le dividende serait mis en paiement le 9 juillet 2020, avec une date de détachement du dividende au 7 juillet 2020.

Le Conseil d'Administration envisagera de proposer un versement complémentaire aux actionnaires au quatrième trimestre 2020, pouvant aller jusqu'à 0,70 euro par action¹, et correspondant à une distribution exceptionnelle de réserves, si les conditions de marché et réglementaires sont favorables à cette période. Dans l'éventualité où le Conseil d'Administration déciderait de proposer un versement complémentaire, la proposition serait soumise à l'approbation des actionnaires lors d'une Assemblée Générale *ad-hoc*.

“Dès le début de la crise du Covid-19, la priorité d'AXA a été d'agir de manière responsable vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes, a déclaré Denis Duverne, Président du Conseil d'Administration d'AXA.

Notre priorité a été d'accompagner nos clients dans la gestion de cette crise et de garantir la sécurité de nos salariés, notamment en préservant l'ensemble des emplois pendant la période de confinement. Le Groupe continue également de soutenir ses clients les plus durement impactés à travers une série de mesures exceptionnelles au-delà de ses obligations contractuelles, ainsi que la collectivité dans son ensemble en participant à l'effort de solidarité nationale, en contribuant notamment à plusieurs fonds publics. Reflétant la solidité du bilan du Groupe AXA, ces mesures ont été mises en place sans recours à aucune aide d'Etat.”

“La décision du Conseil d'Administration de réduire la proposition de distribution de dividende témoigne d'un même sens des responsabilités vis-à-vis des actionnaires institutionnels et individuels d'AXA, tout en adoptant une approche prudente dans l'environnement actuel.”

¹ Ce montant sera affecté aux “Autres réserves” dans les fonds propres du groupe AXA au 1^{er} semestre 2020, et continuera d'être déduit dans le ratio de Solvabilité II au 1^{er} semestre 2020.



Au cours de la réunion du Conseil, le management d'AXA a également informé le Conseil d'Administration de sa dernière meilleure estimation de l'impact des sinistres liés à la pandémie du Covid-19 sur le résultat opérationnel 2020 du Groupe. Ces estimations précisent les indications communiquées lors de la publication des indicateurs d'activité du premier trimestre 2020, notamment :

- Assurance dommage: un coût total des sinistres d'environ -1,2 milliard² d'euros après impôts et net de réassurance. En cohérence avec les indications fournies dans le communiqué de presse du T1 2020, le management estime que les impacts les plus significatifs proviendront des lignes d'assurance perte d'exploitation et annulation d'événements, et dans une moindre mesure d'autres lignes (telles que l'assurance de responsabilité des dirigeants, responsabilité civile et voyage), partiellement compensés par la baisse de sinistralité dans d'autres lignes notamment en assurance automobile.
- Assurance vie, épargne, retraite et santé : aucune déviation significative n'est observée en termes de sinistralité sur l'exercice courant.
- Mesures de solidarité : un impact d'environ -0,3 milliard² d'euros après impôts, incluant les couvertures étendues en santé et en invalidité pour les clients les plus vulnérables, principalement en France.

Ces estimations reposent sur l'évaluation du management à ce jour et sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution de la pandémie du Covid-19 et des impacts associés. Concernant les revenus financiers et les commissions en unités de compte et en gestion d'actifs, aucune estimation n'est communiquée dans la mesure où l'impact dépendra de l'évolution des marchés financiers sur l'année.

² Pour rappel, le résultat opérationnel du Groupe AXA en 2019 était de 6,5 milliards d'euros.



A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 160 000 collaborateurs au service de 108 millions de clients dans 57 pays. En 2019, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 103,5 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,5 milliards d'euros. Au 31 décembre 2019, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 969 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : Principles for Sustainable Insurance) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : +33.1.40.75.48.42
Andrew Wallace-Barnett : +33.1.40.75.46.85
François Boissin : +33.1.40.75.39.82
Mikaël Malaganne : +33.1.40.75.73.07
Mathias Schwallinger : +33.1.40.75.39.20

Relations actionnaires individuels : +33.1.40.75.48.43

Relations presse : +33.1.40.75.46.74
Julien Parot : +33.1.40.75.59.80
Farah El Mamoune : +33.1.40.75.46.68
Jonathan Deslandes : +33.1.40.75.97.24
Sarah Andersen : +33.1.40.75.71.97

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA figure en Partie 4 « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2019. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives ou réglementaires applicables.

En outre, le présent communiqué de presse fait référence à des soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures), ou indicateurs alternatifs de performance (« IAPs »), utilisés par la Direction pour analyser les tendances opérationnelles, la performance financière et la situation financière d'AXA et fournir aux investisseurs des informations complémentaires que la Direction juge utiles et pertinentes en ce qui concerne les résultats d'AXA. De manière générale, ces indicateurs ne renvoient pas à des définitions standardisées et ne peuvent par conséquent être comparés à des indicateurs ayant une dénomination similaire utilisés par d'autres sociétés. En conséquence, aucun de ces indicateurs ne doit être pris en compte isolément ou en remplacement des comptes consolidés du Groupe et des notes y afférentes établis conformément aux normes IFRS.